

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
11

Date de la
Convocation
02/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq
le dix décembre
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON Daniel, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : DEVUN Carole, FAURE Emilie, ODIN Edwige.

ABSENTE : PATOUILLARD Emilie.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/06/06

**Acquisition foncière
au lieu-dit « Le Trève »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir une bande de terrain de la parcelle section C n° 724 au lieu-dit « Le Trève » appartenant à Madame Convers Bernadette afin d'y réaliser une plate-forme pour la pose de colonnes d'ordures ménagères.

Vu le document d'arpentage du 17 novembre 2025 établi par le cabinet Géolis géomètre à Sainte-Sigolène.

Considérant l'accord de Mme Convers Bernadette en date du 08 décembre 2025 de céder à la commune une bande de terrain de 84 m² au prix de 0,70 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une bande de terrain de 84 m² issue de la parcelle section C n° 724 appartenant à Mme Convers Bernadette domiciliée 305 rue des Granges 43200 YSSINGEAUX afin d'y réaliser un point de collecte ordures ménagères.

- **FIXE** le prix d'acquisition à 0,70 € le m².

- **ACCEPTE** que les frais de bornage, les frais d'acte, d'enregistrement, taxes ou droits éventuels soient à la charge de la commune.

AR Prefecture

043-214302275-20251210-2025_06_06-DE
Reçu le 22/12/2025

.../...

- **DÉSIGNE** le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.

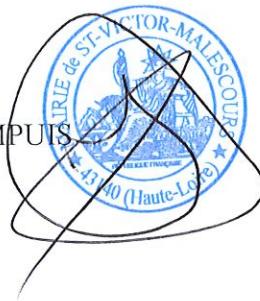
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier et signer tous les actes administratifs relatifs à cette opération.

- **DÉSIGNE** Madame ROYON Elisabeth, 1^{ère} adjointe, pour représenter la Commune et signer l'acte administratif de vente au nom et pour le compte de cette dernière.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,

Frédéric TEYSSIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frédéric Teyssier".